

CANAL se déconnecte de ses clients

Un consommateur exprime son mécontentement face aux nouvelles contraintes imposées par **CANAL** (*témoignage en date du 1er décembre 2016*):

*« Tout consommateur peut recevoir leurs programmes avec un décodeur privé, labellisé **Canalready**, qu'il achète lui-même. Dans ce cas il souscrit un abonnement « carte seule ». Cette année **CANAL** a décidé de changer de cryptage, pour soi-disant lutter contre le piratage. L'argument est très probablement fallacieux : Le piratage continuera, les hackers n'ayant aucun problème pour s'adapter au nouveau cryptage. Pire, un certain nombre d'abonnés honnêtes, excédés par l'attitude de **CANAL**, résilient leur abonnement pour passer du côté obscur.*

*En fait **CANAL** veut tuer la formule "carte seule" pour obliger les abonnés à louer leur décodeur. Je possède un décodeur libre, labellisé **Canalready**, qui est le meilleur sur le marché d'après de nombreux tests techniques. En comparaison, le décodeur de **Canal** (**Le Cube**) fait pâle figure. Il lui manque de nombreuses fonctions, la qualité de l'image est médiocre, et les bugs, signalés sur le forum de **Canal**, sont nombreux.*

*Ce décodeur, était garanti par **CANAL**, d'après un paragraphe des clauses générales d'abonnement. D'après les informations données par **Canal** en juillet dernier, il ne fonctionnera plus en janvier 2017. A noter que la phrase qui exprimait cette garantie de compatibilité avec les programmes de **CANAL** + a été supprimée des C.G.A. en 2013. C'est à cette époque que **CANAL** a fait une tentative pour tuer les décodeurs libres. Cette tentative a échoué en raison d'une plainte déposée par un fabricant de décodeurs.*

*Le plus choquant, c'est que **CANAL** informe ses clients, dont le décodeur ne fonctionnera plus en 2017, qu'ils doivent continuer à payer leurs mensualités jusqu'aux dates de résiliation normales. C'est scandaleux, et parfaitement illégal selon un avocat consulté à ce sujet.*

***CANAL** utilise cet argument pour proposer son propre décodeur, gratuitement... pendant un certain temps. Cela semble corroborer sa volonté de faire disparaître les décodeurs libres. »*

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**

